

**Marmier Bruno, Mäder-Brülhart Bernadette**

Résolution pour le climat

Cosignataires : 33

Déposée le : 05.02.2019

**Acceptée** le : 06.02.2019

Destinataire : Conseil d'Etat

Transmission le : 06.02.2019

**Texte accepté par le Grand Conseil  
77 voix pour / 11 contre / 8 abstentions**

**Dépôt**

Le visage de la Suédoise Greta Thunberg est devenu, depuis son discours à la COP 24 en Pologne, le symbole d'une jeunesse qui veut alerter les décideurs à propos de l'urgence climatique. Ce mouvement prend une ampleur internationale et de nombreux jeunes de par le monde lui ont emboîté le pas. Leur cri du cœur s'adresse directement aux autorités politiques et à leurs actions pour les générations futures : elles doivent faire mieux et beaucoup plus pour protéger la planète et pour donner un avenir à nos générations futures!

Le 18 janvier 2019, de nombreux jeunes ont repris en Suisse cet appel pour une prise de conscience climatique, y compris dans les écoles fribourgeoises. Plus de 1000 jeunes, en provenance de tout le canton, se sont rassemblés en ville de Fribourg. Leur message nous est directement adressé à nous, autorités politiques cantonales. Nous avons la responsabilité de ne pas rester sourds à leur appel et de joindre nos actes à leur parole.

Le samedi 2 février 2019, une deuxième manifestation a rassemblé 2500 personnes, jeunes et moins jeunes, en ville de Fribourg, réitérant leur message demandant une politique climatique et environnementale responsable.

Les députés et députées soussignées ont dès lors l'honneur de déposer la résolution suivante:

Le Grand Conseil fribourgeois tient, par la présente résolution, à apporter son plein soutien aux jeunes Fribourgeois qui se mobilisent pour le climat et qui réclament un changement profond dans les politiques climatiques, pour l'avenir de notre planète et des générations futures.

Ainsi, le Grand Conseil du canton de Fribourg :

- invite le Conseil d'État à auditionner une délégation de ces jeunes à brève échéance et à prendre en compte leurs revendications dans le plan climat cantonal en cours d'élaboration, ainsi que dans toutes les autres politiques publiques qui y sont liées;
- invite le Conseil d'État à mettre à disposition les moyens financiers nécessaires à la réduction des émissions carbone. À cet effet, il présentera un plan climat ambitieux, assorti d'objectifs précis et d'un financement cohérent.

—